



교육부
Ministry of Education

Association
Maison de la Corée
de la Cité internationale
universitaire de Paris



CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

En Sorbonne, le 17 mars 2014

SIGNATURE DE LA CONVENTION QUADRIpartite LA MAISON DE LA CORÉE A LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

*Le Ministère de l'Éducation de la République de Corée, l'association « Maison de la Corée de la Cité internationale universitaire de Paris », la Chancellerie des universités de Paris et la Cité internationale universitaire de Paris ont signé, ce lundi 17 mars 2014, **une convention relative à la construction de la Maison de la Corée.***

Aujourd'hui **3e pays d'accueil des étudiants étrangers**, la France a accueilli **2.713 étudiants sud-coréens en 2013***. Par cette convention la France et la République de Corée affirment leur volonté commune de favoriser et de développer la coopération universitaire et culturelle entre les deux pays en développant l'accueil d'étudiants et de chercheurs coréens à Paris.

La construction de la Maison de la Corée à la Cité internationale est un engagement majeur de la République de Corée en faveur de cet objectif. Elle constituera le point d'appui du rayonnement universitaire et culturel de la Corée en Île de France et favorisera la diffusion de la langue et de la culture coréenne auprès du public parisien.

La Maison de la Corée sera la première nouvelle maison de pays à la Cité internationale depuis 1969. La Cité compte actuellement 25 maisons de pays** et dispose aujourd'hui, de façon tout à fait exceptionnelle, de la possibilité d'accueillir en son sein trois nouveaux pays. La Corée est le premier pays à s'engager en ce sens. Par cette convention, la Chancellerie des Universités de Paris met un terrain de 2.600 m² à la disposition de la Corée. La partie coréenne assurera de son côté la construction de la Maison en s'appuyant sur la fondation coréenne chargée du logement étudiant.

L'édification de la Maison de la Corée s'inscrit dans le **projet de développement de la Cité internationale**, qui prévoit 1.800 nouveaux logements sur le site d'ici à 2020. Ces nouvelles constructions s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement du parc de la Cité internationale dont les travaux sont financés par des crédits du Plan Campus***, illustrant l'effort du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur du développement du logement étudiant.

* selon un classement publié par l'UNESCO en 2013

** Allemagne, Argentine, Arménie, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Grèce, Inde, Italie, Japon, Liban, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Tunisie

*** dont la gestion est confiée à la Chancellerie des universités de Paris

La Cité internationale universitaire de Paris, fondation privée reconnue d'utilité publique, est entièrement dédiée à l'accueil d'étudiants de haut niveau, de chercheurs, de sportifs et d'artistes en mobilité. Elle accueille chaque année quelque 12 000 résidents, issus de 140 nationalités, dans les 40 maisons créées à l'initiative d'un pays, d'une école ou d'un philanthrope.

La Chancellerie des universités de Paris y assure la représentation des universités parisiennes propriétaires par donation des maisons. Au sein de chaque maison, le « brassage » des nationalités et des disciplines favorise l'échange et la rencontre. La Cité internationale s'inscrit dans la politique de rayonnement international des universités de Paris et contribue à ce titre au développement de la mobilité universitaire et scientifique.

Contact presse :

Rectorat de Paris : Elyse Perusseu – 01 40 46 20 25 – elyse.perusseu@ac-paris.fr

CIUP : Hélène Hernandez – 01 44 16 65 54 – presse@ciup.fr

www.ac-paris.fr / www.sorbonne.fr / communication.sorbonne@ac-paris.fr

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

94, avenue Gambetta, 75984 Paris cedex 20 / Tél. : 01 44 62 40 40 / Fax : 01 44 62 40 43

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

en Sorbonne / 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5 / Tél. : 01 40 46 20 25 / Fax : 01 40 46 20 10

Communiqué de presse